

chemin de Lyon à Chalons dont l'immédiate construction est réclamée par les plus précieux intérêts du pays.

On a vu quelles déplorables conséquences produirait l'ajournement du chemin de fer de Chalons à Lyon. Dans l'impossibilité où l'on se trouve de justifier par quelque motif plausible cette mesure funeste, on donne pour prétexte, d'abord l'insuffisance de fonds pour la dépense que cette construction nécessiterait, puis la possibilité de suppléer à l'absence du chemin par les bons services de la navigation sur la Saône, puis enfin les égards que méritent les intérêts engagés dans l'exploitation de cette navigation. Ces allégations n'ont aucune valeur.

On ne peut dire que les fonds manquent pour un chemin de fer aussi important, et long seulement de trente lieues, lorsque l'on propose à l'instant même de consacrer tous les fonds nécessaires pour construire le chemin de fer d'Orléans à Vierzon et celui de Tours à Bordeaux. Le premier de ces prolongements a vingt lieues, il aboutit à une petite ville jusqu'alors ignorée, rien ne démontre la nécessité de le construire, pourtant on lui donne le pas sur celui de Lyon à Paris. Le second de ces prolongements a quatrevingt quinze lieues et il aboutit à Bordeaux. L'importance de ce chemin est plus réelle ; mais elle ne saurait primer sur l'importance de la grande ligne de communication de la Méditerranée à l'Océan. Cependant, puisque l'on trouve quatre-vingt millions pour construire ainsi des chemins au moins secondaires, ne pourrait-on encore trouver les vingt millions constituant la participation de l'état dans le coût des trente lieues de chemin de fer à construire entre Chalons et Lyon ? Si l'on considère que cette somme de vingt millions serait à répartir sur trois ou quatre budgets, puisque la construction du chemin durerait trois ou quatre années, on s'étonne plus encore d'un ajournement basé sur un tel motif.